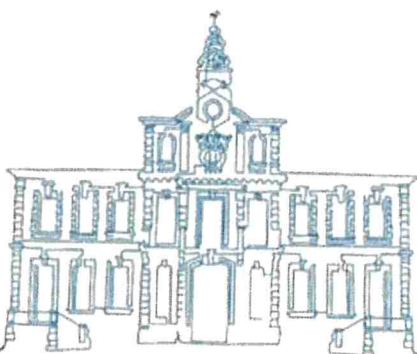




Accusé réception S/Préfecture
en date du : ...19 AVR. 2023...

Rapport du
Budget Primitif 2023
Conseil municipal du 11 avril 2023



Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2022

Partie 2 : La section de fonctionnement 2023

1. Les recettes de fonctionnement
2. Les dépenses de fonctionnement

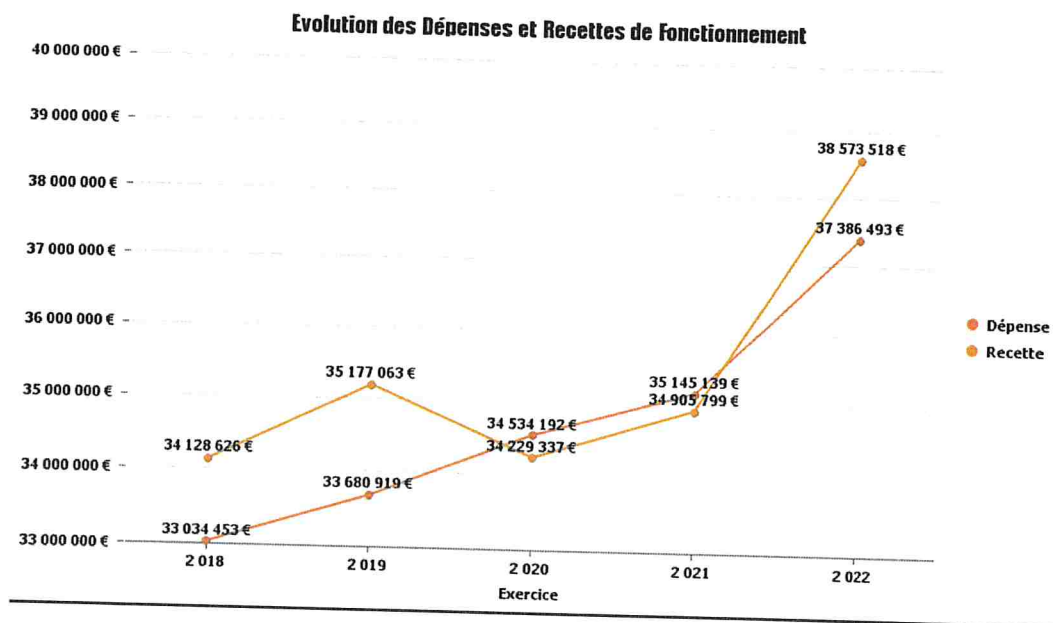
Partie 3 : La section d'investissement 2023

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement

Conclusion

Partie 1 : Les équilibres budgétaires au terme de l'exercice 2022

L'exercice 2022 est marqué par une reprise d'activité autant en dépense qu'en recette, mais aussi par l'inflation et l'envolée des prix de l'énergie qui viennent augmenter les dépenses de fonctionnement à un niveau jamais atteint.



Malgré cette situation exceptionnelle, les recettes étant supérieures aux dépenses, la commune a pu dégager un résultat excédentaire en fonctionnement de 1 187 025,04 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 11 810 911,95 €. En conséquence, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est de 12 997 936,99 €.

La commune retrouve ainsi une épargne brute de 2 425 341,81 €, garante des équilibres financiers.

Le résultat comptable 2022 de la section d'investissement est déficitaire de -999 897,85 €, auquel est ajouté le report à nouveau de 5 198 025,68 €. En conséquence, le résultat cumulé de la section d'investissement est de 4 198 127,83 €.

Ces résultats seront repris au Budget primitif 2023.

SYNTHESE					
EN K€	2018	2019	2020	2021	2022
Produit de fonctionnement	33377	33870	32864	33572	37181
Contributions directes	9447	9931	10178	10102	11670
TEOM	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	1861	2054	1516	2132	2135
Produit des services, du domaine et vente diverses	2639	2254	1734	2323	2751
Reversement de fiscalité	4363	4392	4392	4392	4392
DGF dotation globale de fonctionnement	928	792	724	667	517
Autre dotations et versement de l'Etat	561	535	641	985	1478
Subventions et participations des partenaires	1227	1676	1466	957	1834
FNGIR et DCRTP	11351	11335	11324	11324	11418
Ressources liées à la péréquation horizontale	198	237	246	259	261
Autres recettes	802	565	642	432	726
Charges de fonctionnement	30801	31025	31838	32625	34756
Charges à caractère général	5352	5085	5805	5351	7523
Charges de personnel nettes des remboursements	22934	23406	23443	24764	24581
Autres charges de gestion courante	2101	2131	2120	2085	2026
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	0	47	58	0	0
Autres dépenses	167	108	145	176	394
Charges d'intérêts	247	247	267	249	229
Travaux en régie	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	2823	3092	1293	1196	2654
Epargne Brute	2576	2846	1026	947	2425
Remboursement du capital	421	287	787	707	725
Epargne Nette	2155	2558	230	240	1700
Dépense d'investissement	10924	10020	3460	6558	5819
Dont dépenses d'équipement	10924	9683	3418	5966	5695
Recettes d'investissement	5239	7108	4996	5363	3630
Besoin de financement des investissements	5685	2912	-1536	1195	2189
Emprunts nouveaux	2000	3000	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	7320	10033	9236	8528	7804
Ratio de capacité de désendettement	2,8	3,5	9	9	3,22
Taux d'épargne brute	7,7%	8,4%	3,1%	3%	7%

Principaux constats :

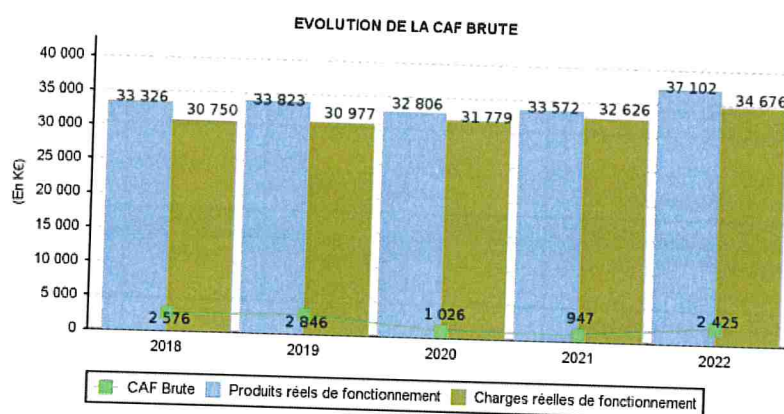
L'exécution du budget 2022 s'est fait dans un contexte économique difficile avec des répercussions sur le prix des matières premières et le prix de l'énergie, ayant de lourdes conséquences budgétaires.

- ♦ Les charges réelles de fonctionnement ont fortement progressé en 2022, mais les recettes de fonctionnement ayant elles aussi fortement augmenté, la situation financière de la commune a pu être préservée.

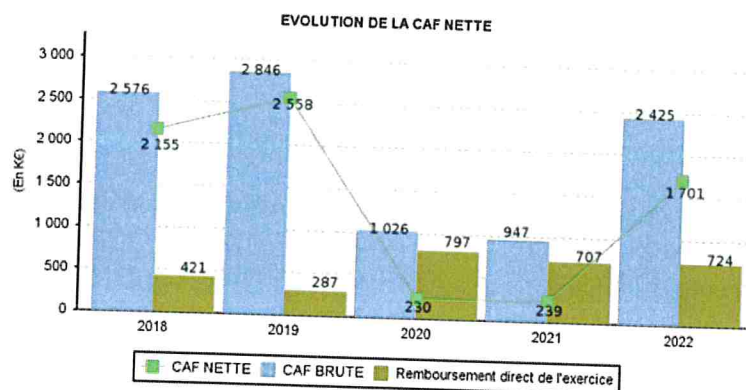
♦ Trois blocs de recettes sont en nettes augmentation : les contributions directes en raison de la revalorisation des valeurs locatives et de l'augmentation des taux ; les dotations et compensations de l'Etat ; les produits et activités des services.

♦ Fort du constat que le poids des dépenses de personnel laisse peu de marge de manœuvre à la commune avec un ratio de plus de 75 % des charges réelles en 2021, la municipalité a fait les efforts de maîtrise de ces dépenses en 2022. Ainsi, les dépenses de personnel sont stables alors même que le GVT et les mesures gouvernementales ont tendance à augmenter la courbe.

♦ En conséquence, l'épargne brute de la commune qui pour rappel s'était détériorée entre 2014 et 2020, s'améliore nettement passant de 946 808 € à 2 425 341,81 € en 2022.



♦ Même l'épargne nette c'est-à-dire après remboursement du capital de la dette est positive de 1 701 007,23 €.



♦ La capacité d'autofinancement étant améliorée, la commune peut mieux participer aux financements de ces investissements.

♦ N'ayant pas eu recours à l'emprunt sur ces trois derniers exercices, la commune s'est désendettée. L'encours de dette au 31 décembre 2022 est de 7 804 398,15 €.

L'amélioration de l'épargne brute permet également d'améliorer sa capacité de désendettement en passant à 3,22 années.

Partie 2 : La section de fonctionnement 2023

Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépense et en recette à 52 223 319,16 €.

1. Les recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	450 000,00	0,00	604 682,99	0,00	604 682,99
70	Produits services, domaine et ventes div	2 356 187,57	0,00	2 196 213,00	0,00	2 196 213,00
73	Impôts et taxes	25 339 332,00	0,00	26 950 959,00	0,00	26 950 959,00
74	Dotations et participations	6 240 474,34	0,00	7 706 202,06	0,00	7 706 202,06
75	Autres produits de gestion courante	598 601,63	0,00	498 873,31	0,00	498 873,31
Total des recettes de gestion courante		34 984 595,54	0,00	37 956 930,36	0,00	37 956 930,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	11 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		34 995 595,54	0,00	37 966 930,36	0,00	37 966 930,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		1 258 451,81	0,00	1 258 451,81
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		1 258 451,81	0,00	1 258 451,81
TOTAL		34 995 595,54	0,00	39 225 382,17	0,00	39 225 382,17
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						12 997 936,99
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						52 223 319,16

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à la hausse (+8,49 % par rapport au BP 2022), soit 37 966 930,36 €. Cette augmentation s'explique par les recettes fiscales supplémentaires liées à la revalorisation des bases fiscales par l'Etat, et par l'augmentation des dotations et participations.

a. Les dotations de l'État et autres participations

Les concours financiers de l'Etat à la commune ont largement diminué ces dernières années sous l'effet de la baisse de la DGF forfaitaire, l'année 2022 en fût encore l'exemple. Selon les estimations, la DGF de notre commune perdrait 946 €, alors que la Dotation de Solidarité urbaine serait encore en augmentation.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ROB 2023	Notifié 2023
DGF (forfaitaire)	678 568 €	568 340 €	486 930 €	418 273 €	259 846 €	258 900 €	258 900 €
Evolution DGF	-20,06%	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-37,88%	-0,36%	-0,36%
DSU	249 695 €	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	270 668 €	273 833 €
Evolution DSU	-14,29%	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	4,00%	5,22%

Par ailleurs, les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxes foncières sont prévues en augmentation à 1 273 967 €. La dotation de compensation de la taxe professionnelle est identique à 2022 à 3 882 220 €.

Enfin, les participations de la CAF sont revenues à un niveau antérieur avant la crise sanitaire, et atteignent les 1,5 million d'euros.

b. Les recettes fiscales

Comme annoncé en débat d'orientations budgétaires, la commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour l'année 2023. Toutefois, la Loi de finances 2023 a prévu une revalorisation de 7,1 % des bases locatives. Ainsi, le produit de fiscalité attendu est en augmentation.

L'état fiscal 1259 ayant été notifiée à la commune depuis le débat d'orientations budgétaires, les chiffres ont pu être précisés comme suivant :

	Taux	Réalisé 2022	Prévu 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	11 286 708 €	10 234 304 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	50 017 €	50 785 €
Taxe d'habitation	22,30%	171 256 €	183 415 €
Coefficient correcteur de la réforme fiscale			1 979 213 €
Total		11 507 981 €	12 447 717 €

Concernant les autres recettes fiscales :

- ♦ Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est identique à 7 442 008 €.
- ♦ Taxe sur la consommation finale d'électricité 570 000€
- ♦ Taxe sur les pylônes électriques 110 000 €
- ♦ Taxe sur la publicité extérieure 215 000 €
- ♦ Droits de place 240 000 €
- ♦ Droits de mutations liés aux transactions immobilières 1 100 000€

Concernant l'intercommunalité :

- ♦ FPIC 262 000 €
- ♦ Attribution de compensation provisoire à 4 444 234 € compte-tenu de l'intégration des compétences « service extérieur de lutte contre l'incendie » évaluée à 51 910 €, et « parcs et aires de stationnement » qui à ce jour n'est pas passée à la Commission d'évaluation des charges transférées de la Métropole.

c. Les produits des services

Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment sur le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, par les loyers perçus.

En 2023, les produits des services sont prévus à 2 695 086,31 €, et se répartissent comme suivant :

- Concessions et redevances funéraires : 36 000 €
- Produits forestiers : 35 000 €
- Redevances d'occupations du domaine public et droits de stationnement : 90 000 €
- Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire: 1 497 800 €
- Mise à disposition de personnel facturé et remboursements de frais : 525 213 €
- Revenus des immeubles : 490 000 €

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)
70	Produits services, domaine et ventes div	2 356 187,57	2 196 213,00
7023	Menus produits forestiers	12 000,00	35 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	36 000,00
70312	Redevances funéraires	20 000,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	2 000,00	2 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	185 000,00	90 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	6 400,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	110 000,00	139 000,00
7066	Redevances services à caractère social	685 100,00	545 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	604 000,00	813 300,00
70688	Autres prestations de services	12 500,00	10 200,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	17 000,00	13 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	48 158,57	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	160 799,00	164 380,00
70872	Remb. frais B.A. et régies municipales	10 000,00	13 000,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	15 400,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	102 830,00	131 833,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	345 000,00	203 000,00
75	Autres produits de gestion courante	598 601,63	498 873,31
752	Revenus des immeubles	536 600,00	490 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	62 001,63	8 873,31

2. Les dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	7 262 949,81	0,00	9 772 071,87	0,00	9 772 071,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	25 540 000,00	0,00	25 150 546,03	0,00	25 150 546,03
014	Atténuations de produits	125 000,00	0,00	85 000,00	0,00	85 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 449 164,26	0,00	2 388 194,96	0,00	2 388 194,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	35 377 114,07	0,00	37 395 812,86	0,00	37 395 812,86
66	Charges financières	230 000,00	0,00	1 010 314,00	0,00	1 010 314,00
67	Charges exceptionnelles	260 790,00	0,00	780 354,00	0,00	780 354,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	37 867 904,07	0,00	41 186 480,86	0,00	41 186 480,86
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 667 548,42		9 527 381,22	0,00	9 527 381,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 271 055,00		1 509 457,08	0,00	1 509 457,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	8 938 603,42		11 036 838,30	0,00	11 036 838,30
	TOTAL	46 806 507,49	0,00	52 223 319,16	0,00	52 223 319,16

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	52 223 319,16

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en forte hausse passant de 37 867 904,07 € à 41 186 480,86€. D'une part, une forte hausse est constatée aux charges à caractère général du fait de la crise énergétique.

D'autre part, des événements exceptionnels viennent impacter le budget 2023 au chapitre 67 – charges exceptionnelles, et au chapitre 66 – charges financières.

Par ailleurs, comme chaque année, il est inscrit 2 millions d'euros en dépenses imprévues (chapitre 022) en application de l'article L.2322-1 du CGCT, afin de préserver la section de fonctionnement, et de pouvoir faire face à un aléa budgétaire.

a. Les charges à caractère général

Compte tenu de l'inflation et du prix de l'énergie, les charges à caractère général sont prévues à 9 772 071,87 €, soit +13.26 % par rapport au BP 2022. Précisément, les dépenses de fluides (eau, électricité, gaz, carburant) pèsent pour 43,77 % des charges.

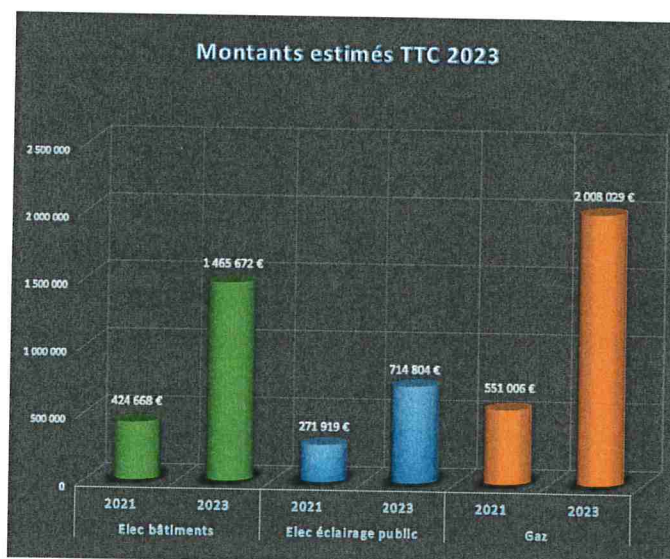
	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2022 voté	Prévu 2023
Charges à caractère général (011)	5 351 573 €	5 085 475 €	5 804 769 €	5 351 015 €	7 523 045 €	8 774 505 €	9 772 072 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 661 969 €	1 602 616 €	1 702 980 €	1 189 538 €	2 875 109 €	3 363 396 €	4 277 635 €
Evolution du chapitre 011	-4,20%	-4,97%	14,14%	-7,82%	40,59%		13,26%
Part des fluides sur les charges générales	31,06%	31,51%	29,34%	22,23%	38,22%	38,33%	43,77%

! FORTE HAUSSE DES PRIX DU GAZ ET DE L'ELECTRICITE POUR 2023 !

Projection pour le budget 2023 :

- Elec Bâtiments + 245% → soit 1 041 k€ de plus
- Elec éclairage public + 163% → soit 443 k€ de plus
- Gaz + 264% → soit 1 457 k€ de plus

Une augmentation de la dépense annuelle de 2 941 000 € en 2 ans.



* Estimations sans amortisseur électricité

Comme annoncé, lors du débat d'orientations budgétaires, il s'agit de prévisions budgétaires dont la réalisation évoluera en fonction des températures extérieures, et du niveau de réduction de la consommation énergétique de la commune.

En effet, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis l'année dernière de réduire sa consommation par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour une sobriété énergétique :

- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ;
- Acquisition de véhicules électriques pour l'administration et réduction du parc auto : l'autopartage et les déplacements doux sont conseillés ;
- Rénovation thermique des bâtiments et installation de photovoltaïques ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau de chaleur et des chaudières des équipements publics ;

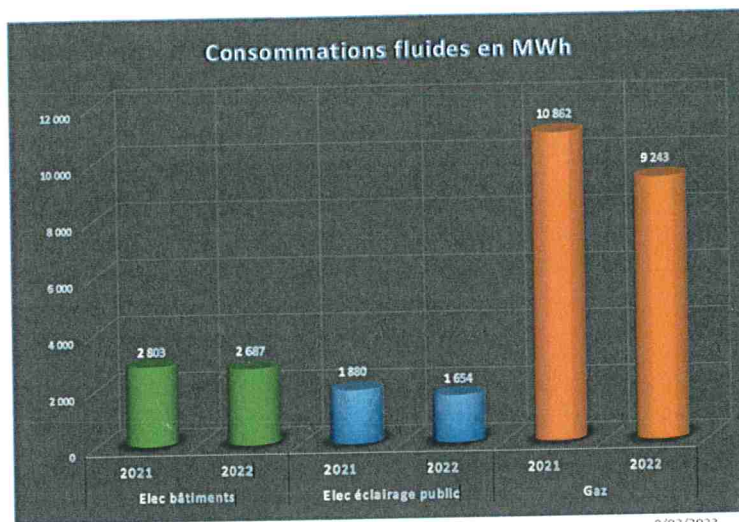
De 2021 à 2022, il est constaté une tendance à la baisse de la consommation énergétique de la commune.

Maitrise des dépenses énergétiques de l'année 2021 à 2022

Une tendance baissière :

- 15% sur les consommations de Gaz associés au Chauffage des bâtiments
- 12% sur les consommations électriques associées à l'Eclairage public
- 4% sur les consommations électriques des bâtiments

- La baisse des consommations sont expliquées par :
- Un hivers doux en 2022
 - Températures de consignes de 19°C pour les bureaux, 21°C pour les écoles et crèches et 18°C pour Gymnases
 - Une partie de l'éclairage public en Led



L'enjeu pour le commune est à la fois budgétaire et environnemental. Toutes les actions mises en œuvre sont en lien avec le label « Territoire engagé » obtenu en 2022.

Enfin, les politiques publiques énoncées par la municipalité lors du débat d'orientations budgétaires, sont prises en compte au budget primitif 2023, afin d'offrir aux gardannais un service public de proximité et de qualité.

b. Les charges de personnel

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

En 2023, les dépenses de personnel sont prévues à 25 150 546,03 € comprenant l'augmentation de l'assurance statutaire de + 150 000 €.

Evolution des charges de personnel

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Prévu 2023
Charges de personnel (012)	23 592 238 €	23 788 487 €	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 150 546 €
Evolution	0,39%	0,83%	1,74%	4,18%	0,22%	-0,48%
Part des dépenses de personnel	74,99%	75,74%	74,25%	76,23%	71,30%	

Les efforts mis en œuvre en 2022 ont ainsi freiné l'inertie de l'augmentation annuelle des dépenses de personnel, alors même que des contraintes se sont grevées à l'exécution 2022.

Ils seront poursuivis en 2023 tout en garantissant l'évolution de carrières des agents, et en tenant compte de la revalorisation du point d'indice sur une année complète.

Ainsi, les évènements ponctuels de 2022 ne sont pas prévus au budget 2023 :

- Organisation des élections engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires ;
- Versement de la prime inflation.

Enfin, chaque départ d'agent (mutation ou retraite) est étudié et son remplacement repensé pour une organisation de l'administration plus efficiente.

Le recours aux contractuels qui a fortement augmenté pendant la période de crise sanitaire avec un besoin croissant de remplaçants, sera diminué en 2023.

Données sur les effectifs de la collectivité

Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonctionnaires	468	464	481	458
Contractuels	82	105	116	117
Vacataires	77	77	74	71
Total	627	646	671	646

Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Catégorie A	32	33	24	22
Catégorie B	52	50	49	73
Catégorie C	384	381	408	363
Total	468	464	481	458

Pyramide des âges

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
20-30	34	36	42	26
30-40	65	69	82	82
40-50	128	130	131	119
50-60	155	153	161	157
60-70	86	76	65	74
TOTAL	468	464	481	458

L'analyse de la pyramide des âges démontre que la structure de l'administration est vieillissante : le nombre d'agents est plus important dans les tranches 50-70 ans. Cette répartition impacte directement le poids des dépenses de personnel en raison du niveau d'ancienneté et donc de rémunération de ces agents.

Plusieurs objectifs pour la collectivité se présentent :

- Mettre en place une Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) ;
- Accompagner ces agents sur des postes adaptés et développer le bien-être au travail ;
- Assurer une transmission des connaissances et le partage d'expérience.

c. Les subventions aux associations

En 2023, la subvention au CCAS est augmentée à 847 000 € afin de prendre en charge plus d'actions sociales.

La subvention d'équilibre versée à la Régie des transports prévue lors du DOB à 168 209 €, est ramenée 141 615,41€ compte-tenu de son résultat excédentaire de la section de fonctionnement. Depuis la reprise d'activité, la Métropole participe plus largement aux charges de transports scolaires.

Concernant les subventions aux associations, afin de maintenir un tissu associatif dynamique sur le territoire, l'enveloppe globale est fixée à 600 000 € à laquelle est ajoutée le remboursement des cartes Eco-asso d'environ 20 000 €, ainsi que le contrat de ville à 39 000 €.

Enfin, la participation à l'École Saint-Joseph qui a été réactualisée par délibération en 2022, est prévue à 255 000 €.

d. Les charges financières

Même si la collectivité n'a pas contractualisé de nouvel emprunt sur ces trois dernières années, les charges financières sont estimées en forte augmentation en 2023.

En effet, la crise économique a des conséquences sur les marchés financiers : les taux d'intérêts s'envolent. La commune ayant souscrit il y a quelques années un emprunt à taux variable dit « toxique », les conséquences budgétaires sont très néfastes. L'échéance de janvier ayant déjà doublé et les perspectives de l'année étant très inquiétantes avec un taux d'intérêt à 10,40 % en avril 2023, la commune a engagé des négociations avec la banque Caisse d'Épargne.

	2021	2022	Estimé 2023
Emprunt Pentifix Caisse d'Épargne	83 773 €	80 052 €	275 057 €
Evolution	-4,37%	-4,44%	243,60%

Ainsi, la municipalité a pris la décision de procéder au remboursement anticipé de cet emprunt toxique afin de préserver le budget de fonctionnement. En 2023, elle procède ainsi au désendettement de la commune, et s'offre des perspectives meilleures pour les années à venir.

Les charges financières sont prévues à 1 010 314 € en 2023, répartis pour 300 000€ d'intérêts de la dette en cours, et de 710 314 € d'indemnité de remboursement à la Caisse d'Épargne. Cette indemnité sera financée par une reprise de provision pour risque et charge d'emprunt d'un montant de 993 256 €.

	2019	2020	2021	2022	2023
Intérêts de la dette	246 812.02€	266 887.29€	248 861.70€	232 401.04€	300 000€

e. Les autres charges

Les charges exceptionnelles sont prévues à 780 354 € dont 580 000 € pour des annulations de titre sur exercice antérieur. En effet, un titre de recette de 500 000 € correspondant à l'avance versée par la Métropole pour les travaux de la zone d'activités des Alumines, a été mal imputé sur l'exercice 2022 nécessitant sa correction sur 2023.

Le reste des charges est prévue comme chaque année de manière prudentielle pour couvrir les indemnités de contentieux, et les intérêts moratoires.

Partie 3 : La section d'investissement 2023

Le Budget d'investissement s'équilibre en dépense et en recette à 27 211 906,26 €.

1. Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 471 532,00	3 653 827,21	3 459 866,42	0,00	7 113 693,63
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 471 532,00	3 653 827,21	3 459 866,42	0,00	7 113 693,63
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 780 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA, régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	800 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Total des recettes financières		2 580 000,00	0,00	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	66 986,00	0,00	763 246,50	0,00	763 246,50
Total des recettes réelles d'investissement		9 118 518,00	3 653 827,21	7 823 112,92	0,00	11 476 940,13
021	Virement de la sect ^o de fonctionnement (4)	7 667 548,42		9 527 381,22	0,00	9 527 381,22
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (4)	1 271 055,00		1 509 457,08	0,00	1 509 457,08
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 038 603,42		11 536 838,30	0,00	11 536 838,30
TOTAL		18 157 121,42	3 653 827,21	19 359 951,22	0,00	23 013 778,43
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						4 198 127,83
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						27 211 906,26

a. Les Fonds et réserves

En 2023, il est alors prévu 950 000 € pour le FCTVA, en augmentation par rapport au réalisé 2022 puisque son montant est lié aux dépenses d'investissement réalisées en 2021.

De plus, la taxe d'aménagement est prévue à la hausse à hauteur de 650 000 €.

Enfin, il est repris le résultat cumulé de la section d'investissement de 4 198 127,83 €.

b. Les subventions

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit la démarche de recherche optimale des aides financières des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions.

En 2023, les subventions d'investissement sont prévues à 3 459 866,42 € auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser pour un montant de 3 653 827,21 €.

Les demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels se répartissent de la manière suivante :

- ❖ Etat (DSIL et Fonds vert) : 756 000 € pour l'aménagement du parking Gabriel Peri ; l'aménagement de l'Etat-civil ; la rénovation énergétique des bâtiments
- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 528 350 €
- ❖ Département (Subvention des façades) : 105 000 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 1 500 000 €
- ❖ Région (FRAT) pour la renaturation des espaces extérieurs de la Plateforme : 200 000 €

Les restes à réaliser en recettes concernent des dossiers de subventions notifiées pour lesquels la commune justifie au fur et à mesure des travaux :

- ❖ Département (CDDA) : 1 973 023 €
- ❖ Département (travaux de proximité) : 596 892 €
- ❖ Etat (DSIL) et Région (FRAT) pour les travaux de réhabilitation de la Plateforme : 489 996 €
- ❖ Région (FRAT) pour le solde des travaux du square Veline : 139 286 €
- ❖ Département pour la réhabilitation du Cinéma : 100 000 €

Enfin, le produit des amendes de police est prévu à 200 000 €.

Les opérations pour le compte de la métropole (compte 45) sont remboursées à hauteur des dépenses soit 763 246,50 €, ainsi que la participation des promoteurs aux travaux de réseaux pour 170 516,42 €.

2. Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 143 753,72	506 123,87	2 451 400,00	0,00	2 957 523,87
204	Subventions d'équipement versées	304 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 330 822,56	654 490,06	5 393 586,64	0,00	6 048 076,70
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	13 681 912,91	1 343 590,49	11 554 135,30	0,00	12 897 725,79
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	22 460 489,19	2 504 204,42	19 549 121,94	0,00	22 053 326,36
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	725 000,00	0,00	2 635 000,00	0,00	2 635 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	725 000,00	0,00	2 635 000,00	0,00	2 635 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	69 657,91	1 881,59	763 246,50	0,00	765 128,09
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 255 147,10	2 506 086,01	22 947 368,44	0,00	25 453 454,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		1 258 451,81	0,00	1 258 451,81
041	Opérations patrimoniales (4)	100 000,00		500 000,00	0,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	100 000,00		1 758 451,81	0,00	1 758 451,81
	TOTAL	23 355 147,10	2 506 086,01	24 705 820,25	0,00	27 211 906,26
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					27 211 906,26

a. Le remboursement du capital de la dette

En 2023, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 2 635 000 € comprenant 1 970 000 € du capital restant dû, et le remboursement du capital des autres échéances de dette.

b. Les dépenses d'équipement

Le Plan pluriannuel d'investissement a été défini pour la mandature compte tenu des besoins d'équipements de la commune et de sa situation financière, et est réajusté chaque année en fonction des contraintes et avancées. Face à l'urgence énergétique, les projets intègrent l'objectif de transition énergétique et écologique.

En 2023, les dépenses d'équipement sont prévues à 19 549 121,94 € dont 8,3 millions d'équipement défini dans le PPI, auxquels s'ajoutent les opérations remboursées pour 933 762,92 €, et les restes à réaliser pour un montant de 2 504 204,42 €.

Dépenses d'équipement	BP 2023
Projets structurants	1 210 000 €
La Plateforme	700 000 €
Réhabilitation du cinéma	100 000 €
Construction d'un centre de loisirs (ALSH)	350 000 €
Modulaire	25 000 €
Rénovation des écoles	35 000 €
Travaux bâtiments	1 455 900 €
Réaménagement Etat civil	100 000 €
Travaux de réhabilitation bâtiment Réussite éducative	250 000 €
Travaux bureaux cimetièrre	80 000 €
Rénovation Maison Allione	50 000 €
Rénovation logement des Aires	65 000 €
Réhabilitation local Place Ferrer	85 000 €
Travaux bâtiments et contrôle accès	825 900 €
Travaux accessibilité (ADAP)	220 000 €
Travaux Eclairage public et rénovation énergétique	1 616 000 €
Réhabilitation toiture la Halle	1 300 000 €
Rénovation éclairage public en LED	100 000 €
Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie	216 000 €
Vidéoprotection	300 000 €
Travaux voirie et espaces publics	2 032 254 €
Réaménagement du parking Gabriel Peri	671 474 €
Travaux de voirie	885 308 €
Plan Vélo	144 000 €
Mise en accessibilité du cours	144 000 €
Entrée de ville Sainte Victoire	187 472 €
Travaux Environnement, cadre de vie & espaces verts	403 850 €
Travaux Déchets	100 000 €
Travaux forestiers	61 000 €
Travaux aires de jeux et espaces publics	172 000 €
Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts	70 850 €
Acquisitions et équipements	972 000 €
Acquisitions terrains	122 000 €
Préemption	100 000 €
Acquisitions véhicules	170 000 €
Acquisitions mobilier et matériels tous services	180 000 €
Informatique	400 000 €
Subventions façades Centre-ville	150 000 €
Total	8 360 004 €
Métropole ZA Alumines	729 000 €
Métropole autres compétences	34 246 €
Extension réseaux électriques	170 516 €
Total opérations remboursées	933 762 €

Conclusion

Le Budget Primitif 2023 intègre les orientations budgétaires discutées en conseil municipal.

Après un exercice budgétaire 2022 lors duquel la commune a su résister aux difficultés budgétaires liées à la conjoncture, l'exercice 2023 s'annonce comme la poursuite de la transition budgétaire et des efforts à mettre en œuvre afin d'améliorer la situation financière de la commune.

De la même manière qu'en 2022, l'objectif demeure le maintien de la qualité du service public, la poursuite des actions envers la population, mais aussi la modernisation de l'administration et la poursuite de la transition budgétaire de la commune par la rationalisation des dépenses, la maîtrise des dépenses de personnel, et l'augmentation des recettes de fonctionnement afin de dégager de l'épargne brute pour investir.

2023 sera une année marquée par l'assainissement des finances de la commune en se dégageant d'un emprunt toxique qui devenait extrêmement dangereux pour le budget de fonctionnement au regard des taux d'intérêts annoncés.

Cette année sera aussi marquée par un défi particulier. En effet, le défi environnemental est devenu aussi un défi budgétaire en raison du prix de l'énergie. Cette dimension est intégrée au budget de cette nouvelle année afin de permettre de réduire l'impact environnemental de la commune mais aussi l'impact des dépenses énergétique dans le budget.

La municipalité poursuit la mise en œuvre de ses projets d'investissement tant sur la rénovation des équipements publics qui présentent une vétusté avancée, que sur la création de nouvelles infrastructures répondant aux besoins des gardannais et biverois. Pour cela, la commune continue un travail d'étroite collaboration avec les partenaires institutionnels finançant une grande partie de nos investissements.

La commune conserve le même cap : développer une administration structurée, moderne, avec une culture commune et de la transversalité et offrir un service public pour tous et une proximité à l'utilisateur, avec des équipements publics modernes et adaptés.

